



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Direction Régionale de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt

Service Régional de l'Alimentation
Pôle Mutualisation phytosanitaire et vétérinaire
5 rue Françoise GIROUD
CS 67516
44275 NANTES Cedex 2
Tel : 02.72 74 71 22 - Fax : 02 72 74 71 49

email : sral.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Notre référence : JNDC/AB/174

Objet : Agrément des conseillers, distributeurs, applicateurs
de produits phytopharmaceutiques

Dossier suivi par : Armelle BRUNET

Nantes,, le 26 juin 2013

**AGREMENT POUR LA DISTRIBUTION, LE CONSEIL, ET L'APPLICATION
EN PRESTATION DE SERVICE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Références :

- *Vu les articles L. 254-1, L. 254-2, L.254-3, R.254-15 à R.254-18 du code rural et de la pêche maritime relatifs au conseil, à la mise sur le marché, l'application et la distribution des produits phytopharmaceutiques;*

l'organisme **BUG BUSTERS**

domicilié à 5 Boulevard Vincent Gache
 BP 36024
 44262 NANTES CEDEX2

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : PL01628**

pour effectuer ses activités ~~--de distribution de produits phytopharmaceutiques~~
 ~~- de conseil pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques~~
 - d'application de produits phytopharmaceutiques

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Fait à NANTES, le 26 juin 2013

Le Chef du Service régional de l'alimentation

Jean-Noël de CASANOVE